

# ESPACE DES CHARRETTES

## TARIFS LOCATION ANNEE 2023

**DEMANDE DE RESERVATION** :pour réserver l'espace des Charrettes vous devez rédiger un courrier de demande de réservation en précisant les dates et motif de votre réservation ex : mariage, anniversaire, communion etc....

### APRÈS ACCEPTATION DE LA LOCATION :

- 1- remplir le formulaire "redevance et utilisation de l'Espace des Charrettes"
- 2 - établir un chèque d'arrhes égal à la moitié du prix de la location et établi à l'ordre du trésor public
- 3 -signer le règlement intérieur de location de la salle

### LE JOUR DE L'ÉTAT DES LIEUX : fournir les pièces suivantes

1- une police d'assurance garantissant la responsabilité civile eu couvrant tous les dommages et dégradations pouvant être faits sur les installations et murs pendant toute la durée de la location.(faisant apparaître le nom et l'adresse du locataire de la salle)

-2 les chèques de caution et de location

<b>TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES CONTRIBUABLES SUR LA COMMUNE DE SÉMALENS</b>		<b>PRIX</b>
Week-end, soirée, journée, mariage (3 jours)	du jeudi soir au lundi	<b>200 €</b>
Une journée supplémentaire hors week-end et jours fériés (toute journée entamée est due en totalité		<b>50 €</b>
Manifestation à caractère commercial 2 jours maxi semaine ou week-end		<b>500 €</b>
Électricité (relevé du compteur) frais suivant tarif en vigueur à ajouter au montant de la location		
Arrhes de réservation correspondant à la moitié du tarif de la location, le solde à la remise des clés		
Caution		<b>500 €</b>
<b>LOCATION AUX ASSOCIATIONS DE SÉMALENS</b>		Gratuit
Etat des lieux d'entrée et de sortie		<b>oui</b>

Attestation d'assurance du président de l'association		<b>oui</b>
---	--	------------

<b>TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES NON CONTRIBUABLES SUR LA COMMUNE DE SÉMALENS</b>		
Week-end, soirée, journée, mariage (3 jours)	du jeudi 18h au lundi 12h	<b>500 €</b>
Une journée hors week-end et jours fériés	de 8h à 12h le lendemain (1jour 1/2)	<b>200 €</b>
Une demi-journée (réunion sans repas)		<b>100 €</b>
Une journée supplémentaire hors week-end et jours fériés (toute journée entamée est due en totalité)		<b>100 €</b>
Manifestation à caractère commercial 2 jours maxi semaine ou week-end		<b>700 €</b>
Arrhes de réservation correspondant à la moitié du tarif de la location, le solde à la remise des clés		
Caution		<b>500 €</b>

### **IMPORTANT**

Le tarif de location applicable aux personnes contribuables sur la commune de Sémalens s'applique aux descendants directs (enfants) domiciliés dans leur foyer ou à l'occasion de leur mariage. La sous-location par une personne résidant sur la commune de Sémalens à une personne extérieure de Sémalens est interdite sous peine de se voir refuser toute location ultérieure.